

# Le langagier

BULLETIN LINGUISTIQUE DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES FRANÇAISES ET DE TRADUCTION

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305  
Télééc. : (705) 675-4885  
Courriel : langagier@laurentienne.ca

Université Laurentienne

Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6  
http://www.etudesfrancaises.laurentienne.ca

ISSN 1201-7493

Équipe : - rédaction : Pascal Sabourin  
- lecture d'épreuves : Ali Reguigui, Amélie Hien  
- mise en page : Béatrice Dubé-Prévost

14<sup>e</sup> année, N° 63, ©avril 2007

## Dans ce numéro :

Bedeau / Caboche et cabosse /  
Capine et câline /  
Chèque (antidaté et postdaté) /  
Chronique et article (différence entre) /  
Enfrouaper / Implémentation /  
Potence / Québécois



**Pensée langagière :** « *Le mot que vous avez sur le bout de la langue, c'est la goutte de potion magique qui secouera bientôt les assises mêmes de votre pensée.* »



## BEDEAU

S'il existe une profession qui a littéralement « pris du plomb dans les grelots », c'est bien celle de **bedeau**. Dans les églises catholiques du Québec et de l'Ontario français, le **bedeau** était, jusqu'à assez récemment, l'employé laïque qu'on chargeait de menus travaux comme l'entretien de l'église, de la pelouse et des jardins, auxquels s'ajoutait la fonction très importante de sonner les cloches de l'église pour toutes sortes d'occasions : services religieux, mariages, baptêmes, Angélus, décès et, naturellement, le lugubre tocsin qui annonçait un malheur comme un incendie, ou accompagnait le cercueil de l'église jusqu'au cimetière tout près. Pourtant, autrefois...

Commençons par le terme lui-même. Il avait la forme *bedel* en ancien français, mot issu du francique *bidil* qui signifiait « représentant de l'ordre, officier de la justice ». Jusqu'au XVI<sup>e</sup> s., le mot a désigné un sergent de justice puis, dans l'administration de l'Église, un employé chargé de maintenir l'ordre dans une église durant les offices et de précéder le clergé dans les processions. Comme

disait le père Gédéon, « On n'a plus les **bedeaux** qu'on avait! »

## CABOCHE et CABOSSE

Comme dans l'expression « Il a reçu un coup de bâton sur la **caboche** », que l'on entend encore dans le parler populaire franco-ontarien. Ce terme d'origine picarde a maintenu deux sens : d'abord, le sens concret et familier de « bosse sur les épaules » c'est-à-dire la tête (Ex. : Après l'accident, elle avait une grosse prune sur la **caboche**); ensuite, le sens figuré et péjoratif de « tête », une personne qui n'en fait qu'à sa tête. Par extension du sens concret, le mot désigne aussi la partie supérieure et arrondie d'une plante. Par analogie de forme, le terme se dit également d'une pierre précieuse convexe.

Pour sa part, **cabosse** est un dérivé de l'ancien *caboce* (*boce*, « bosse ») et a donné le verbe **cabosser**. Ce terme signifie littéralement « faire des bosses » en parlant d'une voiture ou d'une personne qui a reçu un choc (voir notre numéro 56, à l'article **Capassé**). Notons que la langue familière ne fait pas toujours la distinction entre **cabocher** (frapper) et **cabosser** (causer des bosses).

## CAPINE et CÂLINE

**Capine** est une création de l'acadien et pourrait être une déformation de **capeline**, mot issu de l'italien *capellina*, « chapeau de femme à bords souples ». « Mets ta **capine** avant de sortir » disaient les mères à leurs filles. Mais la modernité et la mode ont tout balayé, même ce joli bonnet féminin. Et le mot a disparu de l'usage, du moins temporairement.

Pour l'intérieur, les femmes portaient une **câline**, terme répandu dans les parlers régionaux du Nord-Ouest et de l'Ouest de la France. Au Canada, le mot a perdu le sens de bonnet de femme fait

de tissu léger, mais sa forme est restée bien vivante avec un tout autre sens. Dans la langue familière, **câline** est une atténuation du juron **câlce**, qui est lui-même un adoucissement de l'objet du culte, le **calice**. Dans le terme **câline**, on sent à peine l'odeur d'un juron, ce qui n'a pas empêché la création d'une foule de locutions très expressives : **câline de bine** (juron); *je suis en câline* (fâché); *un câline de bon joueur* (excellent); *Ah mon câline!* (mépris); *le p'tit câline, il m'a volé mon paquet de cigarettes* (rusé); *le spectacle était beau en câline* (très beau); *après le spectacle, elle est rentrée chez elle au plus câline* (en toute hâte).

## CHEQUE (antidaté et postdaté)

On confond souvent les opérations qui consistent à dater un document ou un chèque d'une date antérieure ou postérieure à la date véritable de rédaction ou d'émission.

Par exemple, dater du 10 mai un chèque écrit et envoyé le 15 mai, c'est *antidater* ce document. L'opération contraire, *postdater*, consiste à dater un document d'une date postérieure à la date de rédaction ou d'émission. Par exemple, dater du 30 mai un chèque qu'on prépare le 1<sup>er</sup> mai.

## CHRONIQUE et ARTICLE

Une enseignante nous demande quels trucs elle pourrait utiliser pour expliquer à ses élèves la différence entre deux genres d'écrits journalistiques, la **chronique** et l'**article**.

Comme nous le suggérons souvent dans ces pages, examinons d'abord les éléments qui composent ces mots et nous aurons un bon aperçu de leur sens. **Chronique** évoque d'autres termes que les élèves connaissent probablement déjà : **chronomètre** (instrument servant à mesurer le temps, par exemple lors d'un événement sportif); la maladie **chronique**

de grand-papa (maladie qui dure long-temps); **chroniqueur** sportif (analyste et rapporteur qui suit les événements sportifs); la **chronologie** d'un événement (son déroulement dans le temps). Tous ces termes traduisent l'idée de temps ou de période de temps. D'ailleurs, le premier élément, **chrono**, est tiré du grec *khronos* « le temps ». Utilisé en journalisme à partir du XIX<sup>e</sup> s., **chronique** désigne d'abord le récit de faits ou d'événements dans l'ordre de leur succession, puis un ensemble de nouvelles reliées à un domaine particulier. On parle alors de **chronique théâtrale**, de **chronique parlementaire**, de **chronique de mode**, etc. Le mot s'est étendu au domaine de la radio et de la télévision au XX<sup>e</sup> s. Ce genre d'écrit est généralement fait par la même personne, et paraît selon une périodicité établie. Notons, en passant, que l'anglais a emprunté *chronicle* à l'ancien français *cronique*, mais n'a pas élaboré le même sens journalistique que **chronique**. L'équivalent anglais est plutôt *column*, *page*. Ex. : *Sports Column*.

Quant à **article**, c'est un terme qui « a fait du chemin » si l'on peut dire, car il est issu d'une racine indoeuropéenne et du latin *articulus*. Le mot a d'abord désigné les membres, les jointures des membres et des moments précis dans le temps. Songez à **articulation** (le joint entre deux os); à l'expression à **l'article de la mort** (le dernier « joint » ou « moment » entre la vie et la mort). Parmi les nombreux sens du terme en français moderne, retenons donc l'idée de chose qui fait partie d'un ensemble. Appliqué au domaine journalistique, il s'agit alors d'un écrit faisant partie d'un ensemble comme un journal ou une revue. On perçoit ici un sens proche de celui qu'on donne à un **article** dans un texte juridique. Par exemple, l'**Article 23** de la Charte canadienne qui garantit le droit à l'instruction dans la langue de la minorité (nos écoles franco-ontariennes). Contrairement à une **chronique**, un **article** de journal n'est pas publié selon une périodicité établie et n'aborde pas nécessairement le même thème d'une fois à l'autre, sauf dans le cas d'un sujet particulièrement complexe qui exige une série d'articles.

### ENFIROUAPER

C'est bien connu : la capacité créatrice de la langue familière au Canada français peut en étonner plusieurs, mêmes les Anglais d'Angleterre. On raconte que les agents de la très britannique Hudson Bay Company aimaient se dire entre eux que lorsqu'on commerçait avec les Canadiens français, il suffisait d'emballer les produits dans de la fourrure (*in fur wrap*) pour les duper. Mais dupeur dupé à son tour! Ti-Jean a vite compris qu'il fallait se méfier des cadeaux anglais emballés dans de la fourrure. Il a même

francisé l'expression pour dire qu'il ne se laissera « enfirouaper » (prononcé : enfir-ouâ-pé) par personne. D'autres explications moins « terroristes » font remonter l'origine du terme à certaines pratiques commerciales douteuses du temps de la traite des fourrures. Les ballots de fourrures destinés à l'Europe étaient engrossés de pierres pour en trafiquer le poids, la fourrure étant vendue au poids. Quoi qu'il en soit, le terme a pris une variété de sens, allant de la plus simple tromperie (se faire **enfirouaper** par un vendeur d'aspirateurs) à une expression comme : « Elle s'est fait enfirouaper par le Claude du village. » (il a eu des relations sexuelles avec elle, de gré ou de force), en passant par le titre d'un roman d'Yves Beauchemin, *L'Enfirouapé*.

### IMPLÉMENTATION

La langue évolue, dites-vous? En voici une preuve supplémentaire. Dans notre numéro 34 (1999), nous déclarions avec assurance que le nom **implémentation** n'existait tout simplement pas en français. Sept ans plus tard, en 2007, le terme est suffisamment répandu dans l'usage pour que le Robert en reconnaisse l'existence en français, depuis 1975. Aujourd'hui, nous réexaminons le terme à la faveur d'une remarque d'un lecteur qui s'étonnait d'entendre à la télé : « **L'implémentation** du projet s'est faite en Fortran parce que le langage Fortress n'était pas encore disponible sur le marché. » Avant de crier de nouveau à l'anglicisme, il faut se demander si ce terme, 1) répond à un besoin lexical réel; 2) respecte le mode de formation des mots en français.

La langue française possède déjà **mettre en œuvre** et **implanter** pour exprimer l'idée d'introduire ou d'établir un système. Cependant, ces termes traduisent mal le sens actif véhiculé par **implémentation**. Emprunté à l'anglais en 1975, ce terme est propre au domaine de l'informatique. Il désigne l'action d'exécuter ou de réaliser les différentes phases d'un système informatique afin de le rendre fonctionnel. Alors que **implantation** se dit d'une opération de mise en place d'un logiciel ou d'un programme dans un ordinateur (l'installation proprement dite), **implémentation** désigne le processus d'exécution d'un projet.

Enfin, le mot se retrouve en bonne compagnie en français puisqu'il vient, après quelques siècles de fermentation dans le chaudron anglais, d'un terme de souche française (*ement*) et latine (*imple-mentum*).

### POTENCE

Un lecteur nous demande d'expliquer comment ce terme, qui désignait autrefois la force, la puissance et le pouvoir,

a finalement acquis le sens d'instrument servant à pendre un criminel. Quel glissement de sens et de rang! Du roi tout-puissant jusqu'au condamné de droit commun!

**Potence** est issu du latin *potentia*, dérivé de l'adjectif *potens*, « puissant, qui a pouvoir de faire quelque chose ». Pour mieux saisir ce sens, considérons son antonyme, **impotence**, et l'adjectif **impotent**. Les utilisateurs du célèbre produit miracle connaissent bien la portée de ce sens, et de son antonyme aussi!

C'est à partir de l'idée de soutien et d'appui fournis par un personnage puissant que le mot a pris le sens concret de « béquille » (Oui, oui, béquille!). Au XIV<sup>e</sup> s., **potence** se disait d'une pièce de soutien composée d'un membre vertical et d'une traverse placée en équerre; le terme désignait aussi la pièce qui soutenait une enseigne, et une épontille dans le domaine marin. Par analogie de forme de l'objet, le mot a signifié l'instrument de supplice composé d'une **potence** à laquelle est suspendue une corde. **Potence** a donné l'expression **gibier de potence**, que vous avez probablement entendue de la bouche d'un grand-parent qui désirait injurier copieusement une personne considérée « bonne-à-rien »!

### QUÉBÉCOIS

D'où vient le nom de la ville de **Québec**, et l'adjectif **québécois**? Au début de la colonie, l'emplacement de l'actuelle ville de Québec a servi de simple comptoir de traite jusqu'à la fondation de **Québec** en 1608 (400<sup>e</sup> anniversaire en 2008!). Champlain donna à la nouvelle ville le nom que ses alliés Algonquins utilisaient pour nommer cette partie plus étroite du fleuve Saint-Laurent. En algonquin, **Québec** signifiait « détroit », « rétrécissement ».

L'adjectif **québécois** (autrefois écrit québécquois) a longtemps été réservé aux habitants de la ville de **Québec**, tandis que les autres habitants de la colonie (Trois-Rivières, Montréal, etc.) étaient des **Canadiens français**, ou **Canadiens** tout court. Nos parents et grands-parents disaient avec justesse : « Lui, c'est un **Canayen** » (un Canadien français), par opposition à « Lui, c'est un 'angla' » (un Anglais d'origine britannique).



Avez-vous des suggestions  
pour Le langagier?

Le langagier vous écoute!

Composez le 4305 ou le 675-4536  
ou envoyez un courriel à :  
langagier@laurentienne.ca